



Festival Inter'Nature du Haut-Jura

VENDREDI 31 MARS, SAMEDI 1er et DIMANCHE 2 AVRIL 2023

PALAIS DES SPORTS, SAINT-CLAUDE

Le PROGRAMME 2023 est SANS THEMATIQUE IMPOSÉE et ouvre à TOUTE EXPOSITION, FILM, DIAPORAMA ou CONFERENCE NATURE (paysage-faune-flore-milieus terrestres ou marins)

1. CANDIDATURE

Le dossier de candidature pour la sélection est à renvoyer au plus tard le 15 septembre 2022 par voie numérique à finaduhautjura@gmail.com. Il se compose de :

- Le **présent règlement daté et signé**.
- La **fiche de candidature**
- Une **biographie** au format « TEXTE » avec une **photographie** (merci d'indiquer vos éventuels sites, pages Facebook, Instagram, etc...).
- Pour la sélection photos : il faut nous faire parvenir **12 clichés minimum** à la taille de 2000 pixels sur la plus grande dimension en 150 DPI.

Le FINA accepte toute œuvre artistique utilisant différentes techniques pour sa conception mais sans excès. Le recadrage est autorisé sans obligation de respecter le ratio original. Sont autorisés avec modération : l'amélioration de la luminosité, du contraste et des couleurs, le redressement, la correction des défauts d'optique, le traitement du Noir & Blanc, la retouche localisée.

- Pour la sélection « conférence, film, diaporama » : nous faire parvenir le **descriptif de la conférence, du film ou du diaporama**. Merci de préciser la durée et les données techniques (le type de fichier : mp4, dcp, powerpoint, exe, etc...). Nous n'acceptons pas de diaporama de plus d'une heure.

Les candidats retenus pour le festival devront par la suite nous fournir le(s) fichier(s) **avant le 15 décembre** (ceci afin d'éventuellement les convertir et d'organiser au mieux leur projection au cinéma).

La présence du cinéaste ou du conférencier **est obligatoire** au début et en fin de projection.

La sélection des exposants est faite par un jury composé de photographes, de passionnés de photographie et de naturalistes. Leurs choix ne seront pas discutables.

La sélection se fera au plus tard le 15 octobre 2022 avec une réponse au plus tard fin octobre.

2. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour chaque participant, une contribution financière de **80€** est demandée. Elle est à régler dans les deux semaines suivant la sélection. Elle ne sera pas remboursée en cas de désistement au-delà du **15 janvier 2023**.

Cette participation comprend :

- L'organisation du festival.
- L'hébergement, s'il est justifié, avec la prise en charge **d'une seule personne** dès le jeudi soir (ou dès le vendredi soir si elle est située à moins d'une heure de route) ; toute nuitée supplémentaire (équipier, conjoint), quel que soit l'hébergement, sera facturée **20 €** la nuitée ou laissée à l'initiative du participant.
- Pour le participant : les petits déjeuners, les repas du midi (vendredi, samedi, dimanche), le repas du samedi soir. Pour les accompagnants, une contribution financière sera demandée pour chaque repas.
- Le buffet du vernissage du vendredi soir (19h).
- La mise à disposition de toute l'infrastructure de la salle, la couverture médiatique de l'évènement (banderoles, flyers, affiches, programmes, articles de presse, radio, TV...), une table avec nom et badge.
- Aucune commission ne sera prise sur les ventes des exposants. Nous vous demandons cependant de participer à la communication de l'évènement.

↳ La présence des exposants est indispensable les 3 jours.

Horaires : le vendredi de 9h30 à 19h, le samedi de 9h à 19h, le dimanche de 9h à 18h.

Les photos, films, conférences et diaporamas doivent représenter la nature dans son aspect « sauvage » (faune, flore, paysage) sous toutes ses formes (pas de zoos, pas d'animaux domestiques par exemple). Nous nous réservons cependant le droit d'accepter un dossier sous une forme un peu différente.

Le participant au FINA doit manifester son intérêt pour l'environnement et justifier d'un comportement respectueux envers les espèces animales, végétales ou minérales.

Les exposants sélectionnés ne pourront présenter un dossier d'inscription, au mieux, qu'une année sur deux, de façon à renouveler le festival et de pouvoir ainsi rencontrer de nouveaux artistes.

L'auteur de photographies sélectionnées autorise l'association FINA à reproduire et diffuser ses œuvres dans le seul cadre de la promotion du festival. Cela inclut :

- la publication d'un programme, d'un livret enfant, d'un portfolio et d'un catalogue.
- la promotion du festival sur internet, dans les médias et sur la voie publique.
- la reproduction en vue d'exposition lors du festival.

Aucune autre utilisation ne sera faite sans l'accord préalable et écrit du photographe.

Aucune cession ne sera réalisée au profit de tiers quelconques.

3. ORGANISATION

Dans la mesure du possible, un parking sera réservé aux exposants et donnera l'accès direct à la salle d'exposition. L'accrochage se fera obligatoirement avant le vendredi matin 9h30 (accrochage possible dès le jeudi à 15h.). A partir de 9h30 les écoles visitent l'exposition et échangent avec les artistes.

L'association FINA s'engage à offrir un espace d'exposition le plus professionnel possible.

Nous **mettons à disposition des supports d'exposition, une table, le système d'accrochage, l'éclairage.** Chaque exposant dispose de **10 à 12 m linéaires** (4 à 6 panneaux de 2X1,70 m). Merci d'en tenir compte pour le choix de vos cadres et leur nombre. La taille des œuvres doit être de 30X40 cm minimum et elles doivent posséder un système d'accroche à l'arrière.

En aucun cas l'exposant ne doit prendre l'initiative d'écrire, de percer, scotcher, visser etc... quoi que ce soit sur les supports. En cas de problème, parlez-en à un des responsables du FINA.

Un point électrique est disponible sur chaque stand.

Ces choix ne sont pas discutables.

Une salle de cinéma est dédiée aux films, conférences et diaporamas. Cette salle se trouve à 200m de la salle d'exposition.

Nous mettons à disposition les appareils de projection du cinéma pour les films, l'écran de cinéma, un PC sous windows pour les conférences et diaporamas, des enceintes et un micro.

4. DIVERS

Les organisateurs ne sauraient être tenus responsables en cas de pertes partielles ou totales des données numériques ou de l'annulation du festival si les circonstances l'imposaient.

Les participants à ce festival ne peuvent prétendre à aucune indemnisation, remboursement ou contrepartie financière.

Les participants disposent d'un droit de retrait et/ou de rectification concernant leurs données personnelles.

Si des photographes sélectionnés entendent renoncer à participer au FINA, il leur appartient d'informer les organisateurs 30 jours (au plus tard) après la date de notification de leur sélection.

Tous les participants acceptent que leurs photographies soient diffusées sur les supports de communication déjà réalisés lorsque leur retrait de participation est intervenu après l'impression ou la diffusion de ces supports.

En participant à ce festival, l'artiste déclare être l'auteur des œuvres présentées et accepte de respecter sans réserve le présent règlement.

Fait à Saint-Claude le 21 avril 2022.

Date et signature du candidat :